

version novembre 2022

Espace romand de la formation

Statistiques 2022



[Effectifs des élèves \(écoles ordinaires publiques\)](#)
[Effectifs des élèves \(écoles spécialisées\)](#)



[Temps d'enseignement des élèves](#)



[Personnel des écoles \(effectifs et nombres des EPT\)](#)



[Futur.es enseignant.es](#)
[\(effectifs des étudiant.es et des diplômé.es\)](#)



[Formation en direction \(participant.es et diplômé.es\)](#)

ESPACE ROMAND DE LA FORMATION

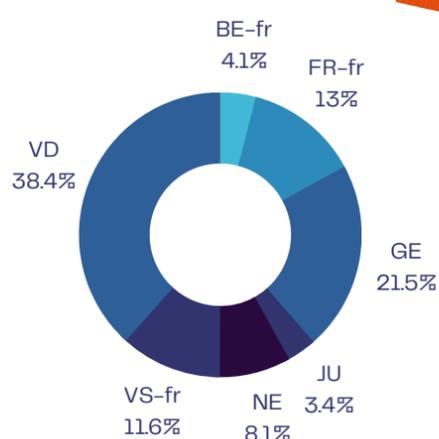
2021-2022

Élèves

(écoles ordinaires et spécialisées)



~ 243'750



Personnel des écoles

(écoles publiques)

~ 27'000 personnes

~ 20'160 EPT

Diplômé.es des
HEP romandes

~ 1'570



Diplômé.es

FORDIF

(CAS - 2021)

59

Pour plus
d'informations,
scanner le
QR-code.

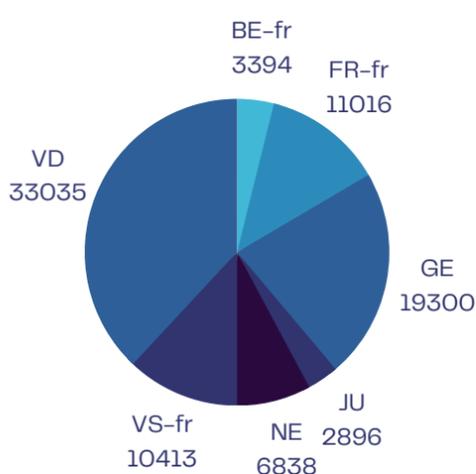
Contact : info@irdp.ch



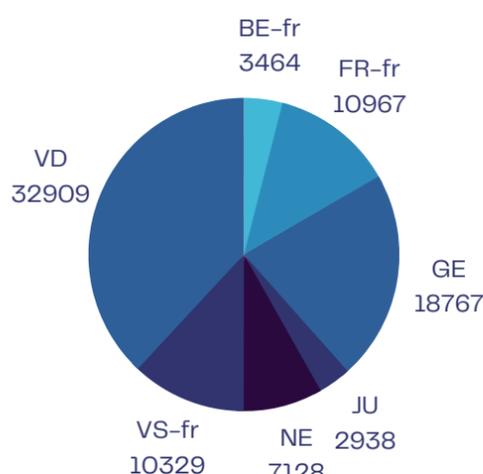
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES ORDINAIRES PUBLIQUES

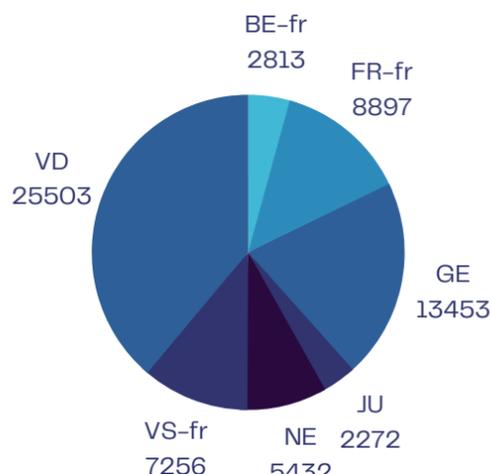
Année scolaire 2021-2022



Cycle 1

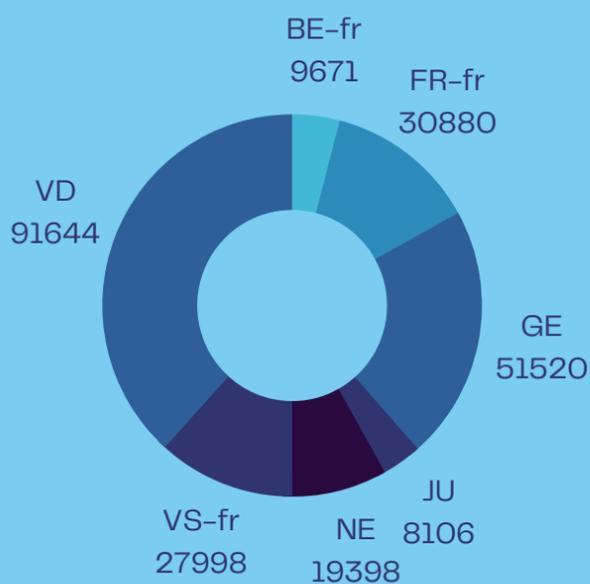


Cycle 2



Cycle 3

TOTAL
239'217



Notes :

Pour les élèves inscrit.es dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles ou ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

GE : les 14 élèves des classes d'accueil à plein temps du primaire sont réparti.es entre le cycle 1 (3 élèves) et le cycle 2 (11 élèves). Les catégories Cycle 1 et Cycle 2 regroupent : les élèves de l'enseignement primaire régulier, les classes d'accueil et les classes spéciales du primaire. La catégorie Cycle 3 regroupe : les élèves du secondaire I régulier, les classes atelier, les classes d'accueil et les classes spéciales du secondaire I.

VS-fr : au cycle 3, y compris les élèves des classes d'observation (mesures ordinaires de pédagogie spécialisée), mais sans les élèves en 1re année du collège, qui peut être suivie après la 10e année d'école obligatoire en Valais.

VD : les effectifs ne comprennent pas les élèves en classes COES (classes d'enseignement spécialisé dans les établissements ordinaires), car ces classes sont considérées comme des antennes d'institutions spécialisées, ni les élèves des classes de 12e année certificative. On compte 197 élèves en classes pour élèves allophones, années 1-8, qui ne peuvent pas être réparti.es entre cycle 1 et cycle 2, mais qui sont inclus.es dans le total des élèves de 91644. Parmi les 25503 élèves du cycle 3, on compte 338 élèves en classe pour élèves allophones.

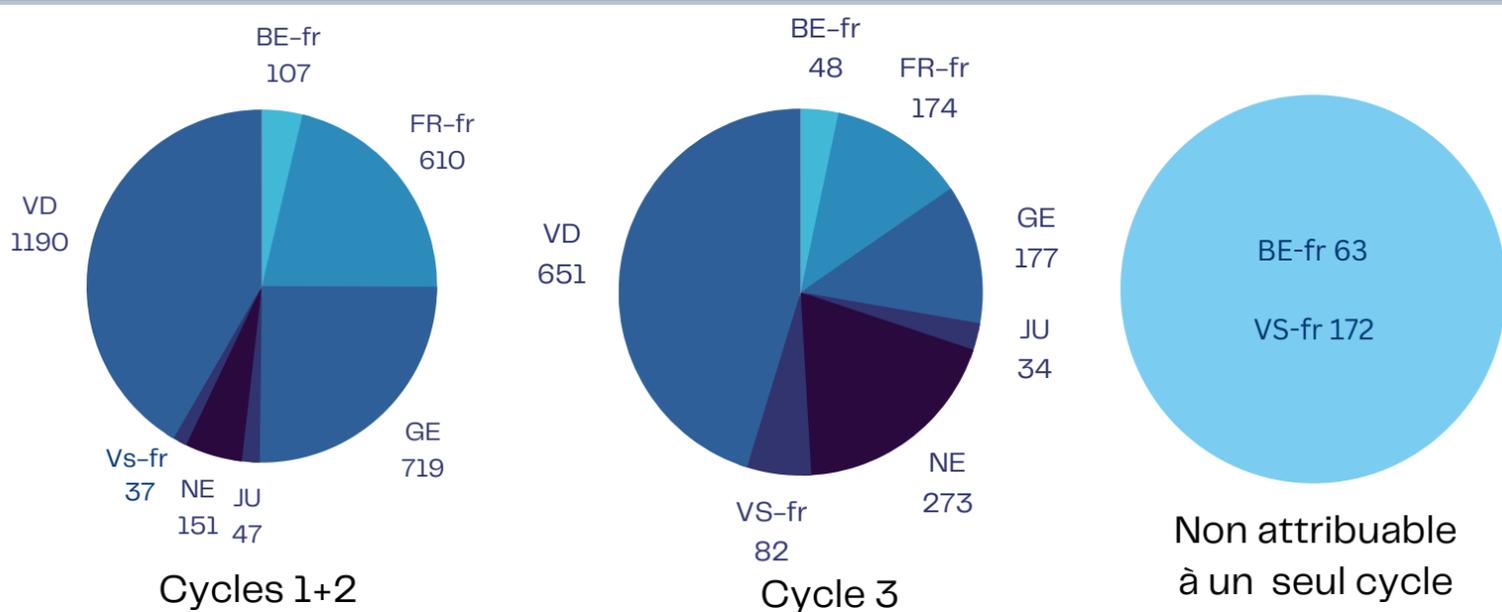
Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



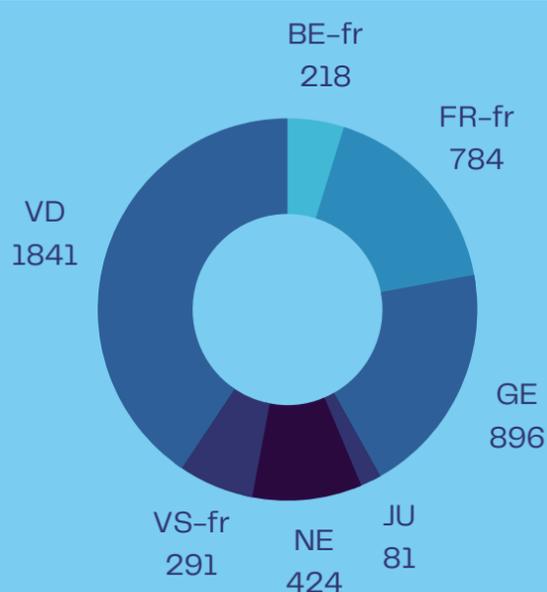
EFFECTIFS DES ÉLÈVES

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Année scolaire 2021-2022



TOTAL
4'535



Notes :

Pour les élèves inscrits dans une classe ordinaire et dans une école spécialisée, est déterminante l'école dans laquelle elles ou ils effectuent le plus grand nombre d'heures. Si ce critère est inapplicable, il revient au canton de décider de leur attribution statistique.

BE-fr : les écoles spécialisées bernoises avec enseignement en français ou bilingues sont des écoles privées.
Vs-fr : le total de 291 élèves est calculé avec les élèves des classes d'adaptation. En Valais, les classes d'adaptation sont des classes d'enseignement spécialisé dans des établissements ordinaires. Elles sont considérées comme des antennes d'institutions spécialisées. On compte 37 élèves en classes d'adaptation années 1-8, 82 élèves en 9e-11e années et 172 élèves en écoles spécialisées (non-attribuable à un seul cycle).
NE : les effectifs comprennent également : les élèves domiciliés dans d'autres cantons ; les élèves en préformation âgés entre 16 et 20 ans qui ne suivent plus le PER ; les enfants avec besoins psychiatriques en situation de déscolarisation temporaire ; les élèves en intégration partielle jusqu'à 8 périodes ; les enfants en institution d'éducation spécialisée avec classes internes (placement au titre de mesure de protection de l'enfant).
VD : les effectifs comprennent les élèves en classes COES (classes d'enseignement spécialisé dans les établissements ordinaires), car ces classes sont considérées comme des antennes d'institutions spécialisées.

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.

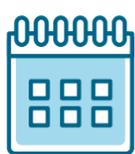
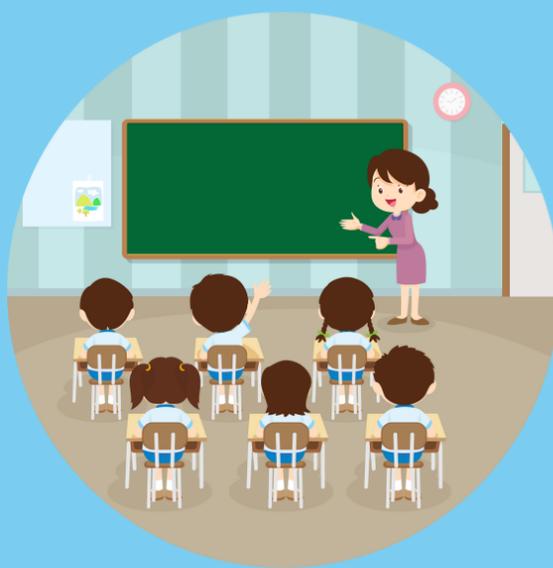


TEMPS D'ENSEIGNEMENT DES ÉLÈVES

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Années scolaires

2021-2022 et 2022-2023



Année
2021-2022

Canton	BE-fr	FR-fr	GE	JU	NE	VS-fr	VD
Année 1	41 243	24 700	34 650	28 080	28 080	27 360	30 780
Année 2	41 243	43 700	34 650	42 120	35 100	41 040	44 460
Année 3	42 120	45 600	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 4	43 875	49 400	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 5	47 385	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 6	49 140	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 7	56 160	53 200	57 365	52 650	52 650	54 720	54 720
Année 8	56 160	53 200	57 365	52 650	52 650	54 720	54 720
Année 9	61 425	60 800	57 173	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 10	61 425	62 700	55 440	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 11	61 425	64 600	57 173	57 915	60 548	54 720	56 430



Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année. Exemple : Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

Notes :

Les résultats sont arrondis. Le temps d'enseignement concerne uniquement les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires, mais pas les disciplines facultatives.

(1) BE-fr : pour la 1^{re} et la 2^e années, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (23.5).

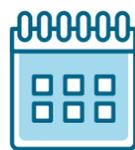
(2) FR-fr : pour la 1^{re} et la 2^e années, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement, 13 et 23). Pour toutes les années, les calculs sont réalisés en considérant des périodes de 50 minutes. Notons toutefois qu'en pratique « Une unité d'enseignement peut être écourtée du temps nécessaire au déplacement lorsqu'une classe change d'enseignant.e ou de lieu d'enseignement » (Art. 30, al. 4 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire).

(3) GE : de la 5^e à la 8^e années, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin; les autres périodes sont de 45 minutes.

(4) NE : calcul effectué sur la base de la moyenne des périodes par semaine (34.5).

(5) VS-fr : pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 38 semaines.

En **gras**, les changements par rapport à l'année 2021-2022.



Année
2022-2023

Canton	BE-fr	FR-fr	GE	JU	NE	VS-fr	VD
Année 1	41 243	24 700	34 650	28 080	28 080	27 360	30 780
Année 2	41 243	43 700	34 650	42 120	35 100	41 040	44 460
Année 3	42 120	45 600	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 4	43 875	49 400	48 510	42 120	45 630	47 880	47 880
Année 5	47 385	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 6	49 140	53 200	57 365	49 140	47 385	54 720	47 880
Année 7	56 160	53 200	57 365	52 650	54 405	54 720	54 720
Année 8	56 160	53 200	57 365	52 650	52 650	54 720	54 720
Année 9	61 425	60 800	57 173	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 10	61 425	62 700	55 440	57 915	57 915	54 720	56 430
Année 11	61 425	64 600	57 173	57 915	60 548	54 720	56 430

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



PERSONNEL DES ÉCOLES

EFFECTIFS ET NOMBRES DES EPT

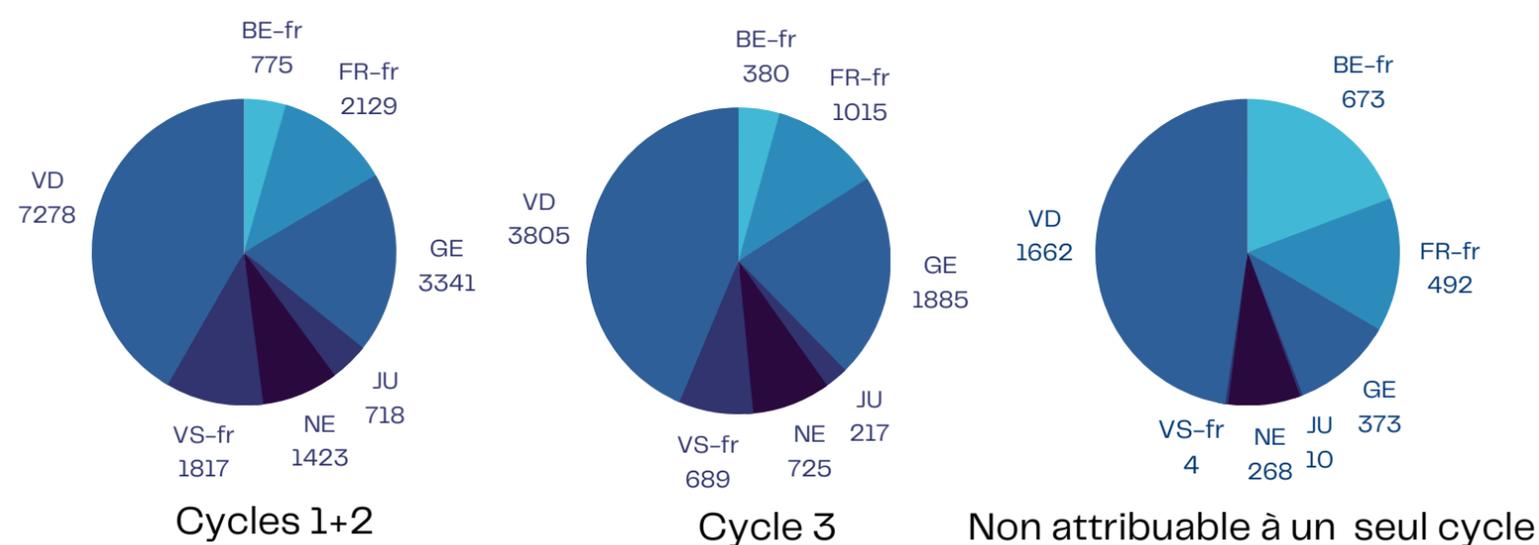
(enseignant.es, direction,
personnel de la pédagogie spécialisée)

Enseignement public

Année scolaire 2021-2022



Notes : EPT= postes équivalents plein temps.
Une personne peut être comptée deux fois dans les totaux des cycles.

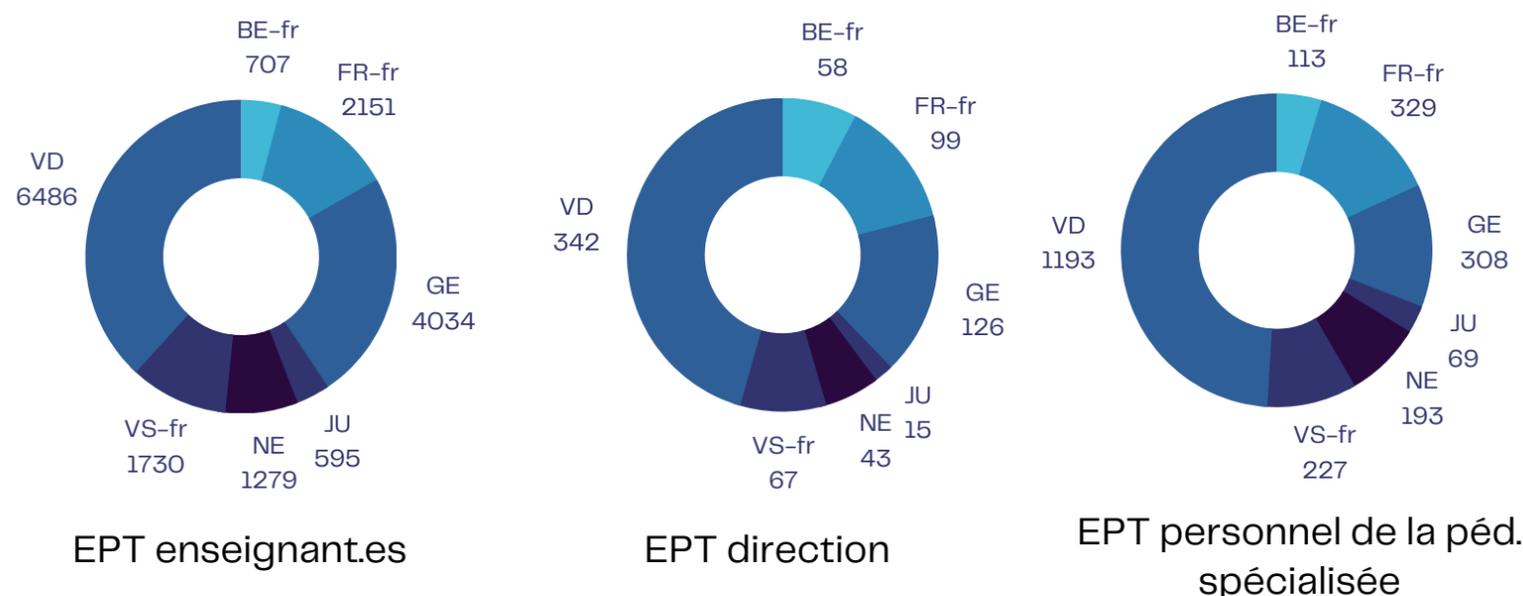
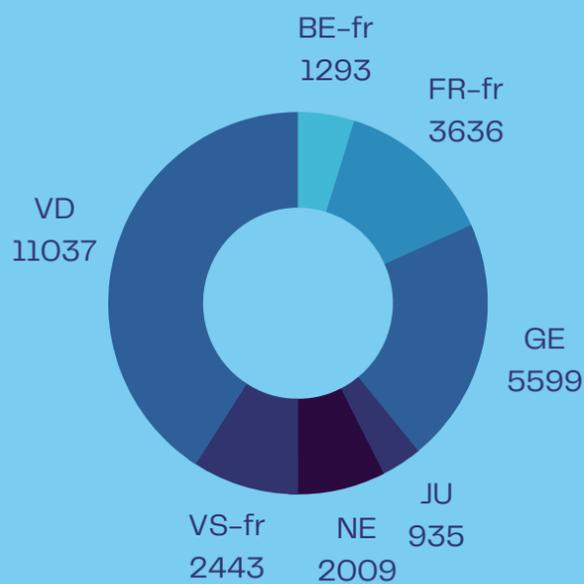


TOTAL

26'952 personnes

78% 

20'164 EPT



Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.



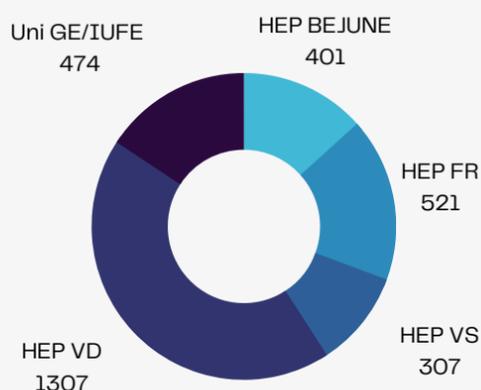
FORMATION DES FUTUR.ES ENSEIGNANT.ES

EFFECTIFS DES ÉTUDIANT.ES ET DES DIPLÔMÉ.ES

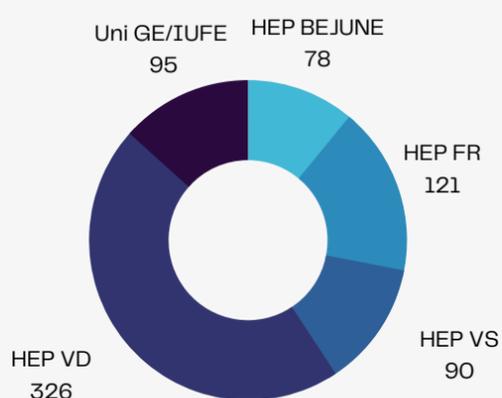
Année 2021

(situation au 15.10.2021)

Degré primaire

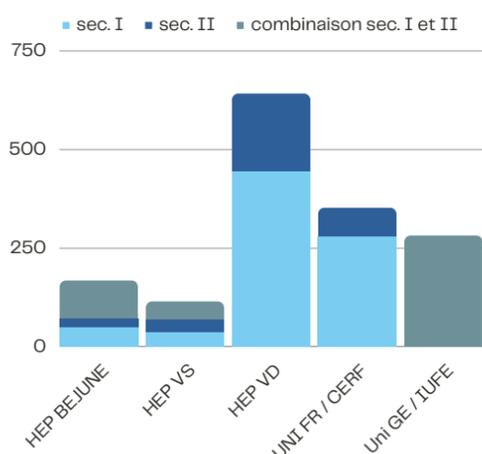


étudiant.es

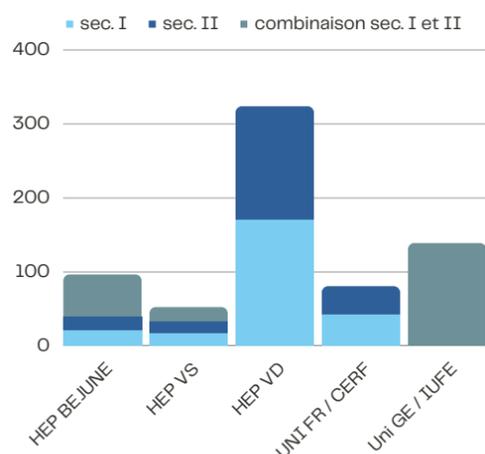


diplômé.es

Degrés sec. I et II



étudiant.es



diplômé.es

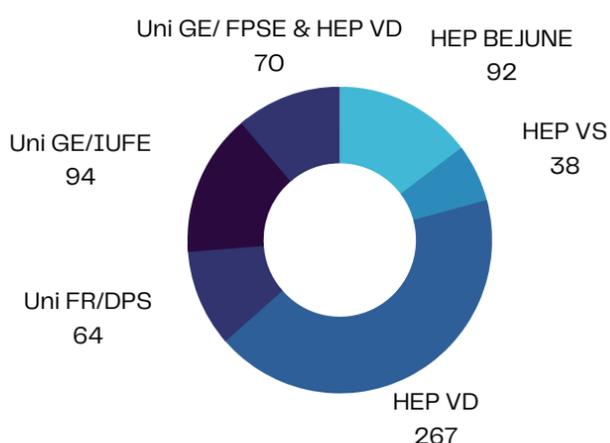
TOTAL

4'718
étudiant.es

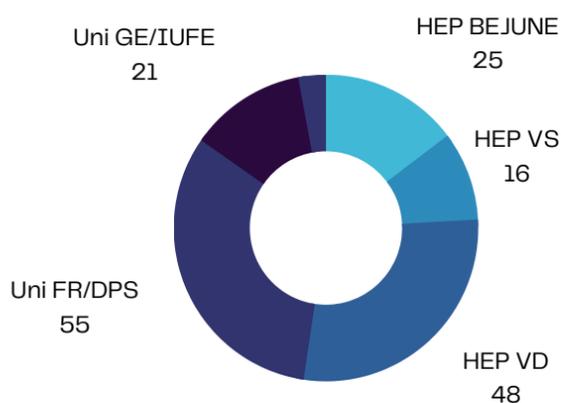
1'569
diplômé.es

Note : HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; HEP FR – Haute École Pédagogique Fribourg ; HEP VS – Haute École Pédagogique Valais ; HEP VD – Haute École Pédagogique Vaud ; Uni GE / IUFE – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants ; Uni GE / FPSE – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation ; Uni FR / DPS – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée.

Pédagogie spécialisée



étudiant.es



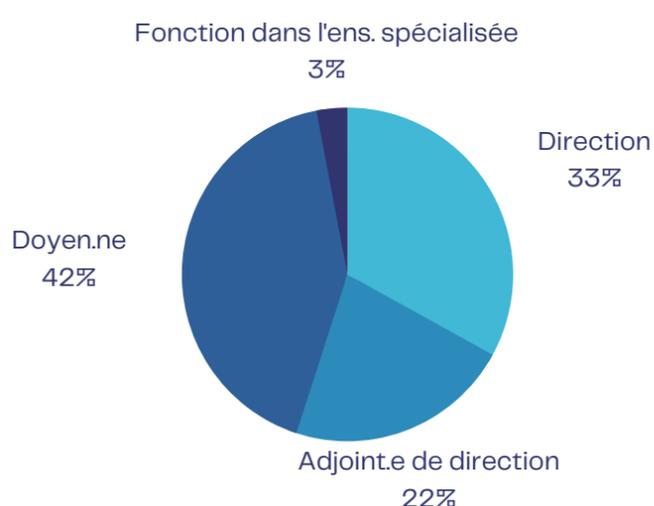
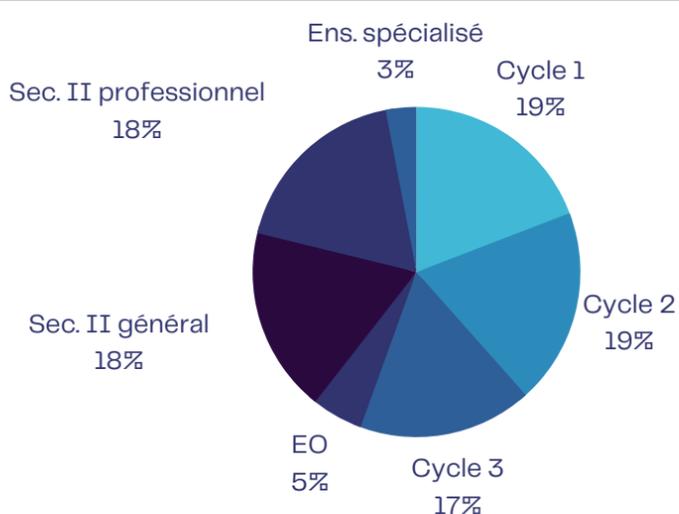
diplômé.es

Pour plus d'informations sur la définition utilisée et la collecte des données, scanner le QR-code.

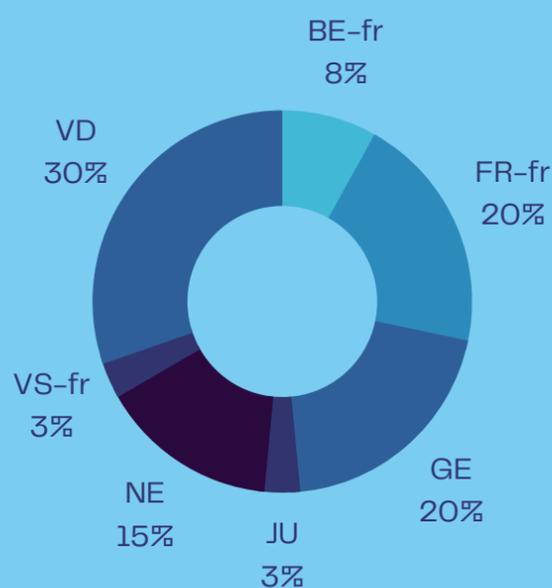


FORDIF (FORMATION CAS)

Volée 2020-2021

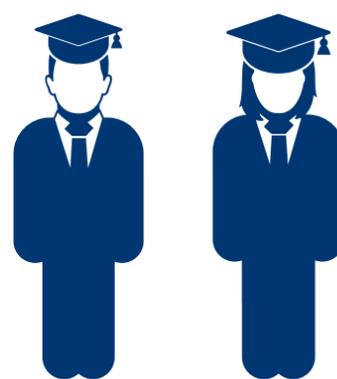


TOTAL
60
participant.es



DIPLÔMÉ.ES

59



Notes :
Les pourcentages présentés ci-dessus sont arrondis.
CAS : Certificate of Advanced Studies.
FORDIF : Formation en Direction d'Institutions de Formation.
EO : école obligatoire, non attribuable à un seul cycle.

Pour plus d'informations sur la collecte des données, scanner le QR-code.

